

**Conseil économique et social**

Provisoire

22 juin 2005

Français

Original: anglais

---

**Session de fond de 2004****Compte rendu analytique provisoire de la 1<sup>re</sup> séance**

Tenue au Siège, à New York, le mercredi 21 janvier 2004, à 10 heures

*Président temporaire* : M. Rosenthal . . . . . (Guatemala)*Président* : M<sup>me</sup> Rasi . . . . . (Finlande)**Sommaire**

Ouverture de la session

Déclaration du Président temporaire

Élection de la Présidente

Déclaration de la Présidente

Élection du Bureau

Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation

---

Les rectifications au présent compte rendu doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également portées sur un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, *une semaine au plus tard à compter de la date du présent document*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza.

04-21454 (F)



*La séance est ouverte à 10 h 20.*

### **Ouverture de la session**

1. **Le Président temporaire** prononce l'ouverture de la session d'organisation de 2004 du Conseil économique et social.

### **Déclaration du Président temporaire**

2. **Le Président temporaire** dit que la cérémonie de changement de présidence offre la possibilité au Président sortant d'évaluer le travail accompli par le Conseil au cours de son mandat et à son successeur celle de présenter ses plans pour l'avenir. C'est également l'occasion de saluer les nouveaux membres élus du Conseil et d'assurer la continuité en confiant, comme le veut la tradition, la Présidence pour l'année qui vient à l'un des Vice-Présidents sortants. Il est plus que jamais convaincu, au terme de son mandat, que le Conseil économique et social a un rôle unique à jouer au sein de l'Organisation des Nations Unies pour encourager le développement, la coopération internationale, le respect des droits de l'homme et l'assistance humanitaire.

3. Mais il a également l'intime conviction que le Conseil n'exploite pas complètement son potentiel dans le domaine. Il espère que les différentes initiatives pour le changement lancées récemment – la revitalisation de l'Assemblée générale à l'instigation de son Président et la création, par le Secrétaire général en octobre 2003, du Groupe de haut niveau sur les menaces, les défis et le changement – donneront l'occasion de renforcer l'efficacité du Conseil économique et social. Il rappelle avoir adressé aux membres du Conseil le 10 septembre 2003 un mémorandum contenant plusieurs propositions allant dans ce sens et se réjouit des réactions intéressantes qu'il a suscitées. Son seul regret est que la Deuxième Commission, à cause de son programme de travail extrêmement chargé, n'ait pas pu examiner ces propositions en détail avant les vacances. Il espère qu'elle pourra avoir un débat approfondi sur ce sujet dans les semaines qui viennent.

4. Il considère nécessaire de définir à nouveau, avec précision, en se concentrant sur l'essentiel, les différentes fonctions génériques du Conseil, exposées aux articles 62 à 64 de la Charte de l'Organisation des Nations Unies, pour lui permettre d'avoir réellement toute efficacité voulue. Il s'agit notamment des

fonctions d'analyse, de définition des normes, de plaidoyer, de coordination et de contrôle.

5. Le Conseil offre une tribune unique pour explorer les nouveaux problèmes environnementaux et les rendre compréhensibles non seulement aux décideurs mais également à l'homme de la rue, et par conséquent pour sensibiliser le public. Son mandat, sa composition et son éthique professionnelle font réellement du Conseil l'instance internationale la plus appropriée pour les débats sérieux sur les politiques à mener - le choix des thèmes à examiner à la réunion de haut niveau étant sans contexte l'une de ses tâches les plus importantes. Constatant que cette importance n'est malheureusement pas toujours reconnue, il engage les membres à considérer le débat de haut niveau non pas comme une réunion annuelle de routine mais bien plutôt comme une occasion unique de participer activement au débat d'orientation sur la coopération internationale et le développement.

6. Le Conseil est chargé de promouvoir la cohérence, la coordination et la coopération au sein du système de l'ONU, et même au sein du Secrétariat. Ce rôle doit être pris plus sérieusement. L'application et le suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies sont essentiels. Les résolutions 57/270 B de l'Assemblée générale et 2003/6 du Conseil ont renforcé la capacité de ce dernier à utiliser le suivi des grandes conférences comme cadre pour planifier, contrôler et évaluer les activités du système. La réunion de printemps avec les institutions de Bretton Woods et l'Organisation mondiale du commerce et, en 2005, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) sont aussi des mécanismes appropriés pour renforcer la cohérence, la coordination et la coopération. La réunion de printemps, outre d'assurer le suivi de la Conférence internationale sur le financement pour le développement, a permis également de renforcer les échanges et d'améliorer la compréhension aux niveaux intergouvernemental et de la direction. Les échanges avec les cinq commissions régionales de l'Organisation des Nations Unies et la prise en compte de leur vues sur les questions d'importance mondiale sont également indispensables pour renforcer la cohérence, la coordination et la coopération. Malheureusement, à l'heure actuelle, le Conseil consacre moins d'une journée complète de travail à cette activité extrêmement importante.

7. Le Conseil a les moyens de promouvoir plus efficacement le développement et la coopération internationale. Ses groupes consultatifs spéciaux chargés de pays africains sortant d'un conflit – Guinée et Burundi – ont déjà un grand impact. À trois différentes occasions au cours du dernier trimestre 2003, il a, en tant que Président, représenté le Conseil aux réunions du Conseil de sécurité sur ces pays et il peut dire que les deux organes ont travaillé ensemble sur ces questions dans un grand esprit de coopération. Il y a juste une semaine que le Président du Groupe consultatif spécial chargé du Burundi a présenté un message du Conseil en faveur de la coopération internationale à la réunion des donateurs à Bruxelles.

8. Le Conseil est la principale instance chargée d'intégrer sur le terrain les activités de développement et les activités humanitaires en faveur des populations touchées par des catastrophes, naturelles ou créées par l'homme. À ce propos, il rappelle l'adoption, l'été dernier, par le Conseil de la résolution E/2003/5 qui insiste sur la nécessité d'assurer le passage de la phase du secours à celle de l'aide au développement par une transition intégrée, et ultérieurement par l'Assemblée générale de la résolution 58/25 sur le même sujet. Comme il l'a indiqué dans son mémorandum du 10 septembre 2003, le Conseil ne s'acquitte pas pleinement de son rôle essentiel de supervision et de gestion de ses divers organismes subsidiaires dans les différentes parties du monde, y compris les commissions techniques, ni n'est suffisamment informé sur leurs activités. Il engage par conséquent le Conseil à travailler plus étroitement avec les organes subsidiaires, en particulier la Commission des droits de l'homme qui, elle-même, a ses propres organes subsidiaires dont certains ont aussi leurs propres organes subsidiaires (ce qui signifie en fait que ces organes sont des organes subsidiaires du Conseil au troisième degré).

9. Il rappelle ensuite son appel récent en faveur d'une plus grande rationalisation des attributions de l'Assemblée générale, du Conseil économique social et des Conseils d'administration des divers fonds et programmes. Il estime également extrêmement nécessaire de renforcer le bras opérationnel de l'Organisation des Nations Unies pour que ses orientations puissent être mieux concrétisées grâce à un appui technique sur le terrain.

10. Entre autres propositions pour améliorer les méthodes de travail du Conseil figurant dans son

mémorandum du 10 septembre, il cite la tenue, indépendamment des autres débats, du débat général. D'après lui, le débat de haut niveau et le débat relatif à l'assistance humanitaire doivent également être menés séparément car il n'y a aucune raison nécessitant de concentrer toutes les activités de fond du Conseil dans une simple session de quatre semaines. Ce point de vue est renforcé par la décision prise par l'Assemblée générale dans sa résolution 58/126 d'examiner s'il est nécessaire qu'elle concentre toutes ses activités de fond dans une session de 13 semaines.

11. La réforme du Conseil doit également porter sur sa composition (certains membres considèrent que le Conseil compte trop de membres alors que d'autres estiment qu'il n'en a pas assez); ses fonctions (certaines délégations pensent que c'est à l'Assemblée générale, et non au Conseil d'élire les membres des organes subsidiaires du Conseil); le lieu et la périodicité de ses réunions (devraient-elles plutôt se tenir deux fois par an à Genève) et la réforme de certains de ses organes subsidiaires, notamment la Commission des droits de l'homme et le Comité chargé des organisations non gouvernementales. Il compte que ces questions, ainsi que bien d'autres touchant à la réforme, seront traitées au cours de la session de fond de 2004.

12. Enfin, il remercie les membres du Bureau, du Secrétariat et de sa propre mission pour l'appui sans faille qu'ils lui ont fourni et se félicite de l'efficacité avec laquelle ils se sont acquittés de leur tâche difficile.

### **Élection du Président**

13. **Le Président temporaire** rappelle, en se référant à l'article 18 du règlement du Conseil économique et social, que, en 2004, c'est au tour du groupe des États d'Europe occidentale et autres États d'assurer la Présidence. En conséquence, il considère, sauf objection, que le Conseil souhaite élire M<sup>me</sup> Marjatta Rasi à la présidence.

14. *M<sup>me</sup> Rasi (Finlande) est élue Présidente par acclamation.*

15. *M<sup>me</sup> Rasi prend ses fonctions.*

### **Déclaration de la Présidente**

16. **La Présidente** dit que le Conseil a obtenu de nombreux résultats en 2003. Grâce à son débat de haut

niveau le développement rural est maintenant au centre des préoccupations de la communauté internationale. Sa réunion de printemps avec les institutions de Bretton Woods et l'Organisation mondiale du commerce s'est inscrite dans la suite donnée à la Conférence internationale sur le financement du développement de Monterrey (mars 2002), et le Dialogue de haut niveau sur le financement du développement organisé par l'Assemblée générale à New York en octobre 2003. Le Conseil a également prouvé son appui aux efforts de consolidation de la paix en Afrique en créant les groupes consultatifs spéciaux sur la Guinée-Bissau et le Burundi.

17. En 2004, le Conseil devra chercher à améliorer le suivi de ses travaux en saisissant les possibilités offertes par les grandes conférences et réunions organisées au sommet par les Nations Unies pour remplir les engagements pris dans la Déclaration du Millénaire. Le rapport de la Conférence internationale sur le financement du développement (Consensus de Monterrey), Le Plan de mise en œuvre du Sommet mondial sur le développement durable (Plan de mise en œuvre de Johannesburg) et le Programme d'action pour les pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010 (Programme d'action de Bruxelles) ont donné de nouvelles responsabilités au Conseil en le chargeant de contrôler les progrès réalisés. Le Conseil doit faire plus que simplement coordonner et appuyer le travail de l'Organisation des Nations Unies, il doit également s'efforcer d'avoir un impact sur le terrain.

18. L'Assemblée générale, dans sa résolution 57/270 B concernant l'application et suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions organisées au sommet sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social, a tout particulièrement prié le Conseil d'établir un plan de travail pluriannuel pour le débat consacré aux questions de coordination à sa session de fond, à partir d'une liste précise et équilibrée de thèmes intersectoriels communs aux grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies, comportant notamment les buts et objectifs de la Déclaration du Millénaire. Elle a demandé aux membres du Conseil de participer activement à l'élaboration de ce programme. Un plan de travail pluriannuel aidera le Conseil à faire participer plus efficacement les organismes des Nations Unies à ses travaux.

19. Concernant la session de fond de 2004, elle précise que le débat de haut niveau se concentrera sur la mobilisation des ressources, et les mesures à prendre pour concrétiser le programme d'action de Bruxelles. Le Conseil offrira une tribune à tous les éléments du système pour qu'ils puissent participer à cet effort et faire le lien entre les orientations et leur concrétisation sur le terrain.

20. Le débat sur la coordination s'articulera autour de deux grands thèmes : la prise en compte des questions sexospécifiques dans toutes les politiques et programmes du système et la promotion du développement des zones rurales dans les pays en développement en veillant à coordonner et intégrer les différentes initiatives du système. Le Conseil doit consacrer un temps suffisant à l'examen de ces questions.

21. Le débat consacré aux activités opérationnelles de développement préparera le terrain pour l'examen triennal, par l'Assemblée générale, des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies et fournira l'occasion de discuter du fonctionnement du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, une question cruciale pour la réforme de l'Organisation. Le débat consacré aux questions humanitaires, étroitement lié à la question précédente, permettra de dégager des directives pour renforcer la coordination au niveau de l'aide humanitaire d'urgence fournie par l'Organisation.

22. La Présidente insiste sur l'importance qu'elle accorde au débat général. Le Conseil doit le rendre aussi efficace que possible et prendre en compte le travail des commissions techniques ainsi que des autres organes subsidiaires, non seulement durant le débat mais également dans le cadre normal de ses travaux.

23. La réunion de printemps 2004 avec les institutions de Bretton Woods et l'Organisation mondiale du commerce comprendra des représentants du Conseil pour le commerce et le développement de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED). L'appui de tous les organismes de l'ONU concernés est crucial pour assurer la concrétisation de tous les éléments du Consensus de Monterrey. Au cours de la préparation de la réunion de printemps, le Conseil rencontrera des représentants du secteur privé et de la société civile pour échanger des informations et des meilleures pratiques. La Présidente compte que la réunion en elle-

même favorise aussi la cohérence, la coordination et la coopération.

24. En 2004, le Conseil continuera de s'intéresser tout particulièrement aux pays africains se relevant d'un conflit par l'intermédiaire de ses groupes consultatif spéciaux pour la Guinée-Bissau et le Burundi. À sa réunion d'organisation, il examinera le rapport d'activité établi par le Groupe chargé de la Guinée-Bissau et le rapport et les recommandations du Groupe chargé du Burundi. À sa réunion de fond, il tirera les enseignements des travaux menés jusqu'ici par les deux groupes.

25. Le Conseil, en contribuant plus activement à l'assistance aux pays se relevant de conflit, a renforcé ses relations de travail avec le Conseil de sécurité et les organisations opérationnelles du système et a favorisé la mise en place d'une approche intégrée de la paix et du développement dans laquelle pourra s'impliquer l'ensemble du système. Les problèmes que suscite le développement dans les situations de conflit ou post-conflit sont très particuliers et nécessitent, par conséquent, une approche particulière, tant au niveau international dans les pays touchés.

26. Le Conseil a pris un certain nombre de décisions pour améliorer ses méthodes de travail, dans la foulée de la réforme de l'Organisation des Nations Unies. Le Président de l'Assemblée générale participe activement à la revitalisation et le Secrétaire général a créé un Groupe de haut niveau sur les menaces, les défis et le changement. Le Conseil soutiendra le travail du Groupe et l'effort de réforme en général. Le bureau examinera les mesures à prendre pour améliorer la préparation des réunions et les membres du Conseil devront définir une démarche qui leur permettra de mieux se concentrer sur les différents débats de la session de fond. La Présidente s'engage à prêter une oreille attentive aux membres du Conseil, à prendre des mesures pour que le Bureau travaille de façon transparente et responsable et à faire en sorte que le Conseil s'acquitte plus efficacement du rôle que lui a confié la Charte des Nations Unies.

### Élection du Bureau

27. **La Présidente** précise que l'article 18 du règlement intérieur stipule que le Conseil doit élire quatre vice-présidents. Elle considère, sauf objection, n'y a aucune objection, que le Conseil souhaite élire les candidats proposés par les groupes régionaux.

28. *MM. Penjo (Bhoutan), Koonjul (Maurice), Aliyev (Azerbaïdjan) et Neil (Jamaïque) sont élus, par acclamation, Vice-Présidents du Conseil pour 2004.*

29. **M. Ocampo** (Secrétaire général adjoint pour les affaires économiques et sociales) dit que le Département des affaires économiques et sociales se range pleinement aux vues exprimées par le Président sortant et son successeur. Le Département prendra toutes les mesures requises pour collaborer avec la nouvelle Présidente et son bureau et pour assurer le succès, non seulement de la réunion de printemps avec les institutions Bretton Woods et l'Organisation mondiale du commerce et de ses efforts pour mobiliser des ressources pour le Programme d'action de Bruxelles, mais également des activités ordinaires d'assistance humanitaire et post-conflit.

30. Le Département des affaires économiques et sociales appuiera également les initiatives prises par le Conseil pour redéfinir son rôle, ainsi que celui des commissions régionales, dans le cadre de la réforme globale de l'Organisation. La première étape novatrice dans ce sens a été l'organisation de consultations avec les secrétaires exécutifs des commissions régionales pour préparer le débat de haut niveau. En tant qu'ancien Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, il est, tout comme le Président sortant du Conseil, tout à fait d'avis que l'efficacité du Conseil peut être améliorée.

31. **M. Al-Bader** (Qatar), s'exprimant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, annonce que le Groupe des 77 et la Chine collaborera avec la nouvelle Présidente et son bureau pour que le Conseil puisse réellement jouer son rôle et contribuer efficacement à la poursuite des objectifs de l'Organisation des Nations Unies.

32. **M. Wrafter** (Irlande), s'exprimant au nom de l'Union européenne, assure la nouvelle Présidente et son bureau de l'appui inconditionnel de l'Union européenne pour l'année qui vient et qui s'annonce déjà très positive.

### Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation (E/2004/1 et E/2004/2)

33. **La Présidente** invite le Conseil à adopter l'ordre du jour provisoire (E/2004/2).

34. *L'ordre du jour provisoire est adopté.*

35. **La Présidente** dit que le Conseil, par ses résolutions 1988/77 et 1989/14, a marqué sa volonté de revitaliser et d'améliorer son fonctionnement. L'Assemblée générale, dans ses résolutions 45/264, 48/162, 50/227 et 52/12 B, a également approuvé les mesures de restructuration et de revitalisation du Conseil.

36. Le Conseil, en s'appuyant sur les directives contenues dans ces résolutions, examinera, à sa session d'organisation, l'ordre du jour provisoire de la session (E/2004/2) et la proposition de programme de travail de base du Conseil pour 2004 et 2005 (E/2004/1). En outre, les questions figurant à l'ordre du jour provisoire demandent l'adoption de mesures appropriées à la session d'organisation.

37. Comme il est indiqué au paragraphe 2 (1) de la résolution 1988/77 du Conseil, des consultations officieuses sont organisées pour examiner la proposition de programme de travail de base et les autres questions d'organisation. Le Bureau, sur la base de ces consultations, présentera des recommandations au Conseil à sa prochaine réunion.

38. Abordant la question du placement des délégations, elle propose que, comme l'année dernière, la première place soit attribuée par tirage au sort. C'est la délégation ukrainienne qui est désignée. Les autres délégations sont ensuite placées par ordre alphabétique.

39. **M. Seth** (Secrétaire du Conseil) attire l'attention sur deux erreurs qui se sont glissées au paragraphe 6 de la proposition de programme de travail de base du Conseil pour 2004 et 2005 (E/2004/1). Un rectificatif sera publié pour apporter les modifications nécessaires.

*La séance est levée à 11 h 20.*